

ARR2017_ 0188

ARRETE

OBJET : DELEGATION DE FONCTION A MADAME CHÉRIFA NEDJARI CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

VU la délibération n° DEL2017_0199 en date du 10 novembre 2017 portant élection des adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection du Maire en date du 10 novembre 2017, il convient de définir les délégations de fonction,

CONSIDERANT la nécessité de fixer des délégations non conférées à des adjoints à des conseillers municipaux,

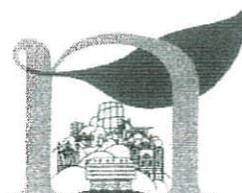
ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est accordée à Madame Chérifa NEDJARI, Conseillère déléguée, pour toutes les affaires communales relatives à l'Animation, au Jumelage et aux Droits des femmes.

ARTICLE 2 : Madame Chérif NEDJARI, Conseiller délégué, est habilité à signer les décisions relatives aux marchés concernant le domaine délégué, d'un montant inférieur à 15 000€ HT et prenant la forme d'un bon de commande.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Madame la Comptable Publique de Marne la Vallée,
- Monsieur de Directeur Général des Services,
- A l'intéressée



Suite de l'arrête N°ARR2017_0188

Portant la délégation de fonction à Madame Chérifa NEDJARI conseiller municipal(2)

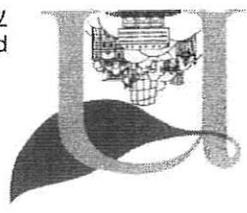
ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 11 NOV. 2017

Le Maire
Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le 11 NOV. 2017
Affiché le 12 NOV. 2017
Notifié le 13 NOV. 2017
Publié le 13 NOV. 2017



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49
place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2